

SÉANCE DU CONSEIL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- Que, le Conseil municipal conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec a adopté, lors de la séance tenue le 5 décembre 2021, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires de l'année 2022. Les séances du Conseil municipal se tiendront à la salle des délibérations de l'Hôtel de ville, 33 rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges;
- Que, les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATE	HEURE	
10 janvier	19h30	
7 février	19h30	
7 mars	19h30	
4 avril	19h30	
2 mai	19h30	
6 juin	19h30	
4 juillet	19h30	
1 août	19h30	
6 septembre (mardi)	19h30	
3 octobre	19h30	
7 novembre	19h30	
5 décembre	19h30	

• Que, le Conseil municipal invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux séances publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges, le 18 janvier 2022

Avis numéro: 2022-01

Martin Leith Greffier trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil :

- 1. Hôtel de ville
- 2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
- 3. Église
- 4. Marché du village Dany Drouin
- 5. Marché Mont-Ste-Anne
- 6. Garage Daniel Morency

le 18 janvier 2022, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 18 janvier 2022.

Martin Leith Secrétaire-trésorier